



# LE SEUL INVESTISSEMENT DURABLE POUR ÉRADICHER LA PAUVRETÉ = LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS À L'AGENDA DES COMMUNES ET DES PROVINCES DÈS JANVIER 2019  
PARCE QUE L'ÉGALITÉ EST MEILLEURE POUR TOUS !

Les écarts se creusent, une part importante de la population s'appauvrit alors que ceux qui connaissent la pauvreté depuis longtemps ne voient pas leur situation s'améliorer ! Les écarts se creusent financièrement, mais également en matière d'accès à la connaissance, de perspectives d'emplois corrects, d'accès aux nouvelles technologies, d'accès au logement, de mobilité, etc.

Si le CPAS remplit une mission essentielle, il n'est pas le seul à devoir agir. Les communes et les provinces doivent aussi prendre et/ou amplifier des options et une série de décisions qui permettent d'éviter l'appauvrissement de certains, et de soutenir les populations les plus vulnérables à travers les politiques publiques à destination de toute la population. En effet, la pauvreté n'est pas une fatalité, elle se nourrit du non-accès à des droits, de la perte de droits, de l'exclusion et la relégation, de revenus trop faibles, d'institutions qui échouent dans le fait de s'adresser à toutes et tous avec équité pour tendre vers l'égalité.

Le déséquilibre sociétal qui s'installe à travers les écarts inquiétants qui se renforcent est préjudiciable à tout le monde et à l'ensemble de la société. Déléguer la gestion de la pauvreté à des organismes et associations seuls, en pensant que c'est la réponse au problème est une erreur fondamentale. C'est en agissant sur l'ensemble des politiques publiques et sur l'ensemble de la population qu'il sera possible de recréer un équilibre progressif.

Il est impératif aujourd'hui de se demander comment les politiques publiques mises en place peuvent bénéficier à tout le monde avec l'équité nécessaire indispensable pour réduire les inégalités et éliminer progressivement la pauvreté.

Tous les acteurs comptent dans cette pièce, les communes et les provinces ainsi que les intercommunales, tout autant que les CPAS, et le monde associatif.

---

1. « Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous » Kate Pickett et Richard Wilkinson « Pourquoi les Japonais vivent-ils plus longtemps que les Américains ? Pourquoi y a-t-il plus de grossesses chez les adolescentes aux États-Unis qu'en France ? Pourquoi les Suédois ont-ils la taille plus fine que les Grecs ? La réponse est chaque fois : l'inégalité. État de santé, espérance de vie, obésité, santé mentale, taux d'incarcération ou d'homicide, toxicomanie, grossesses précoces, succès ou échecs scolaires, bilan carbone et recyclage des déchets, tous les chiffres vont dans le même sens : l'inégalité des revenus nuit de manière flagrante au bien-être de tous. Conclusion des auteurs : « Ce n'est pas la richesse qui fait le bonheur des sociétés, mais l'égalité des conditions. » <http://www.rwlp.be/index.php/ressources/videos-audios/218-inegalites-et-sante-videos-du-colloque-participatif-rganise-par-le-clps-la-fmm-et-le-rwlp-ce-27-novembre-au-palais-des-congres-de-namur>



## C'est pourquoi le RWLP demande :

Que les communes et provinces prennent l'engagement de réfléchir chaque politique publique communale et provinciale sous l'angle de la réduction des inégalités : est-ce que la mesure prise touchera toutes les catégories de population en fonction du revenu, de l'origine culturelle, de la situation familiale (monoparentalité, isolé.e, famille nombreuse, personne âgée, personne assumant une déficience, ...), de la localisation ? Comment y parvenir ? Est-ce que l'équité dans l'organisation de la mesure garantira la réduction des inégalités ? Se créer des outils d'analyse et des outils d'évaluation, et/ou se faire aider par des services ad-hoc, qui permettront d'intégrer l'équité pour l'égalité en droit, de plus en plus naturellement dans le fonctionnement communal et provincial. Le RWLP demande que la non-discrimination dans l'accès aux politiques structurelles fasse partie intégrante du processus.



Aux élu.e.s qui seront bourgmestres, compte tenu de leur mission de coordination du collège et la vision transversale qu'ils doivent avoir sur la ville, d'être spécifiquement en charge d'une veille à la prise en compte de la réduction des inégalités dans toutes les matières gérées par la ville (politiques du logement, de l'enseignement, de l'accueil extra-scolaire, de la fiscalité, des déchets, de la mobilité, de la culture, du sport, etc.). Il s'agit donc d'inviter l'ensemble des collègues à intégrer concrètement cette dimension dans les politiques qu'ils gèrent ;



Aux élu.e.s qui seront député.e.s-président.e.s à la province, compte tenu de leur mission de coordination du collège provincial et la vision transversale qu'ils doivent avoir sur la province, d'être spécifiquement en charge d'une veille à la prise en compte de la réduction des inégalités dans toutes les matières gérées par la ville (politiques du logement, de l'enseignement, de l'accueil extra-scolaire, de la fiscalité, des déchets, de la mobilité, de la culture, du sport, etc.). Il s'agit donc d'inviter l'ensemble des collègues à intégrer concrètement cette dimension dans les politiques qu'ils gèrent ;



Il serait pertinent de demander que tant dans les communes qu'à la province, un agent administratif puisse seconder l'élu.e dans cette mission, et devienne une référence en matière de réduction des inégalités dans les politiques publiques ;



Que parmi les personnes désignées pour représenter la commune et la province dans les intercommunales, Organisme d'intérêt public, sociétés de logement de service public, au moins une par commune et province soit en charge de cette veille à la réduction des inégalités, et dispose d'un mandat et de priorité pour porter cela dans ces endroits. Ceci plus particulièrement dans les instances en charge de l'eau, de l'énergie, du logement, de la mobilité ;



Le RWLP propose que les instances fédératives des communes et provinces organisent chacune un séminaire-formation par an concernant la mise en pratique de la réduction des inégalités à partir des politiques publiques communales et provinciales. Des experts en la matière pourront alimenter les savoirs respectifs, le RWLP se tenant à disposition pour apporter ses compétences avec et à partir des personnes concernées ;



La politique du CPAS, essentiellement curative dans l'état actuel des choses, et cette option de réduction des inégalités à partir des politiques publiques, sont nécessairement complémentaires même si différentes. La seconde devant en principe à moyen termes réduire le nombre de demandes adressées au CPAS ;



## LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUR ÉRADICHER LA PAUVRETÉ A L'AGENDA DES COMMUNES ET DES PROVINCES : DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT



- Allouer une **allocation communale de rentrée scolaire** pour chaque enfant de l'enseignement fondamental ;
- Organiser la **gratuité d'un repas chaud quotidien** dans les écoles et soutenir les écoles pour que plus jamais elles ne recourent au « droit de chaise » pour le repas de midi dans le réfectoire ;
- **Soutenir les écoles pour que la participation aux frais** pour l'extra-scolaire, pour les activités culturelles et sportives, soit **extrêmement modique** voire gratuite ;
- Inciter le CPAS a toujours **accorder les aides nécessaires à un.e jeune qui veut faire des études**, en prenant les décisions les plus favorables pour l'étudiant.e et le budget familial ;
- En début de législature, organiser ou soutenir l'organisation d'une **journée de réflexions/propositions avec les acteurs de l'enseignement fondamental, le monde associatif, les acteurs publics de l'aide sociale et l'action sociale, pour définir quelques objectifs communs pour réduire les inégalités dans le parcours scolaire des enfants** ;
- Apporter un soutien aux établissements scolaires avec des associations qui s'engageraient dans un travail participatif avec les parents qui sont ou se vivent, discriminés, exclus, appauvris, isolés, non-écoutés, réduits au silence, **en faisant appel aux ressources émanant d'acteurs de lutte contre la pauvreté et d'acteurs en charge de l'accueil des populations d'origine étrangère** ;
- **Renforcer les moyens des bibliothèques locales** pour que le plaisir de lire vive dans l'école et pour que les écoles envahissent les bibliothèques. Voter un budget pour que les bibliothèques offrent à chaque enfant qui entre en 1ère maternelle et en 1ère primaire un livre pour lui et un livre pour ses parents, comme installation d'un lien entre l'enfant/la famille, l'école, la bibliothèque ;
- **A vous...**



## LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUR ÉRADICHER LA PAUVRETÉ A L'AGENDA DES COMMUNES ET DES PROVINCES DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITER (INTÉGRANT L'ACCÈS AUX ÉNERGIES ET À L'EAU)



- **Soutenir concrètement tous les dispositifs d'accès, d'augmentation du nombre, de rénovation, du logement public locatif** : les Agences Immobilières sociales (AIS), les Associations de promotion du logement (APL), les Sociétés de logement de service public (SLSP), le Fonds du logement des familles nombreuses (FLW) ;
- **S'engager résolument dans une politique de mobilisation des logements privés vides** par l'application des législations en vigueur, et par le soutien aux initiatives innovantes permettant d'optimiser l'occupation de logements privés sous-occupés ;
- **Alors que les investisseurs privés bénéficient de soutiens, d'aides, de subsides publics, un pourcentage de logements doivent être loués à, ou achetés par, des ménages à revenus faibles et modestes, et cogérés avec des acteurs ad-hoc ;**
- **Prendre toutes les dispositions possibles pour enrayer et éviter la spéculation immobilière**, notamment par l'obligation d'intégrer du logement payable pour les populations « déplacées » pendant les rénovations de quartiers ; le recours au Community Land Trust, l'obligation d'intégrer un pourcentage de logement public ;
- **Prendre des initiatives en matière d'urbanisme pour encourager la création de logements à disposition d'un public précaire** (et mise en gestion aux AIS, APL, ...) via les projets de promoteurs privés ;
- **Etablir des collaborations avec la Société wallonne de crédit social**, pour qu'elle continue et amplifie la pratique d'accompagner des ménages à faibles revenus dans leur souhait d'aller vers l'acquisitif, avec l'accompagnement ad-hoc ;
- **Soutenir les initiatives constructives partant des citoyens et/ou d'associations qui répondent à un besoin et des évolutions de la manière d'habiter** : habitat léger, habitat permanent, auto-rénovation accompagnée (tant dans le public que le privé), occupation/réquisition de bâtiment privé, coopérative de rénovation,...
- **Créer une dynamique avec tous les acteurs concernés pour prévenir le sans-abrisme**, prendre toutes les initiatives possibles pour que les personnes restent le moins longtemps possible dans la rue, pour garantir un relogement lorsqu'il y a expulsion quel qu'en soit la raison. Dans ce cadre prendre les décisions nécessaires pour que le nombre de logements d'urgence et de transit soit suffisant, et que la dynamique de logement accompagné collectif ou individuel type Housing First, maison communautaire, soit soutenue ;





- **Créer un « Service aux Habitants-Service de l'Habiter »** (logement, énergies, eau) dans toutes les communes (pour plusieurs petites communes) qui centralisent toutes ces questions et permettent : **d'informer et orienter** vers les acteurs du locatif et l'acquisitif ; de conseiller et orienter concernant des inscriptions pour des demandes de logement y compris dans la bonne connaissance des offres du logement **Slsp**, des demandes de primes diverses ; d'informer et orienter lorsqu'un propriétaire privé souhaite faire évoluer son logement trop grand ou trop difficile à gérer (notamment mais pas uniquement dans le cadre du vieillissement) ; d'orienter et informer concernant l'habitat léger, l'habitat permanent ; d'orienter vers les services ad-hoc pour obtenir des aides sociales ou d'aller vers une médiation en cas de problèmes ; d'informer et d'orienter vers les services ad-hoc en cas de problèmes liés aux énergies et à l'eau. Outre un/des technicien.ne.s du logement, des énergies et de l'eau, l'équipe serait composée d'un.e (plusieurs) assistant.e(s) social.e(s) qui pourra(ient) consacrer le temps nécessaire, sur toutes les questions traitées par « le service », aux personnes et ménages appauvris, désorientés, victimes d'exclusion ou de discrimination, expulsés, mal logés, en difficulté avec les papiers, la lecture, les nouvelles technologies, etc. Son rôle serait d'entendre les difficultés, d'expliquer, d'accompagner, de faire avec, de garantir que l'accueil et l'écoute dans les services ad-hoc soient effectifs, que les processus et procédures aboutissent. Il serait souhaitable également d'intégrer dans ce « Service » la possibilité de faire de la médiation propriétaire/ locataire afin de garantir au maximum le maintien dans le logement en évitant des conflits qui conduisent à la rupture ;
- Inciter le CPAS, et le soutenir dans ce cadre, à **reconnaître le statut isolé dans des situations de cohabitation/colocation** chaque fois que d'évidence c'est le cas, dans le but de favoriser la sortie de la pauvreté et le droit à la solidarité ;
- Prendre des dispositions pour **éviter toute expulsion en hiver**, et garantir le relogement lorsqu'il y a expulsion ;
- **Associer les acteurs du logement associatif dans les plans d'ancrage communaux**, et les diverses initiatives ;
- **Prendre une part active dans les intercommunales en charge de l'eau, de l'énergie et du gaz**, pour garantir le droit à ces biens communs de première nécessité ;
- **A vous...**



## LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUR ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ A L'AGENDA DES COMMUNES ET DES PROVINCES : PAR LA MOBILITE



- Prendre des initiatives diverses pour permettre la **mobilité à très bas prix** sur le territoire de la commune et dans le cadre de solidarités supracommunales : plateformes locales, collaborations innovantes avec les TEC, voitures « sociales » partagées, **soutien aux acteurs locaux** qui prennent des initiatives dans ce domaine, taxi social, ... ;
- Envisager d'accorder une **bourse pour le passage du permis de conduire** pratique pour les jeunes, les familles monoparentales, les personnes fragilisées, les personnes qui vont vers un premier emploi qui nécessite une voiture, ... ;
- S'engager à interpellier activement les autres niveaux de pouvoir et acteurs en charge de la SNCB et du TEC (à travers des mandats ou pas) pour **organiser les conditions d'une mobilité collective possible dans de bonnes conditions dans toutes les régions de la Wallonie** ;
- S'engager à **défendre la gratuité ou quasi gratuité** du transport public pour les étudiant.e.s ;
- Ouvrir le débat sur la **localisation de certaines administrations ou services** afin qu'ils puissent être accessibles ;
- **A vous...**

## LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUR ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ A L'AGENDA DES COMMUNES ET DES PROVINCES : PAR LA CULTURE

- Soutenir de façon particulière les acteurs engagés dans un **travail d'éducation permanente/éducation populaire**, et les **acteurs socioculturels** qui créent les conditions pour provoquer l'émergence de la création culturelle par les populations ; et les acteurs qui démontrent que la **multiculturalité** est un atout ;
- **Inviter les acteurs culturels à organiser leur mission en fonction de la réduction des inégalités**, en fonction de l'ouverture à la diversité des populations de façon permanente ;
- **Renforcer les moyens des bibliothèques locales** pour que le plaisir de lire vive dans l'école et pour que les écoles envahissent les bibliothèques. Voter un budget pour que les bibliothèques offrent à chaque enfant qui entre en 1ère maternelle et en 1ère primaire un livre pour lui et un livre pour ses parents, comme installation d'un lien entre l'enfant/la famille, l'école, la bibliothèque ;
- **Inciter le CPAS à intervenir systématiquement pour que les enfants et les jeunes aient accès à la culture et aux activités socioculturelles** en levant tous les obstacles matériels qui entravent cela (argent, matériel, mobilité) ;
- **A vous...**





## LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUR ÉRADICHER LA PAUVRETÉ A L'AGENDA DES COMMUNES ET DES PROVINCES : PAR LA FISCALITÉ



- Organiser l'équité fiscale au niveau communal et provincial : une progressivité ou une dégressivité en fonction des revenus ;
- Organiser l'information, la simplification et/ou l'automatisation de ces droits pour qu'ils bénéficient à tous les ménages qui peuvent/devraient y accéder ;
- Organiser l'accès à des primes et aides sans préfinancement pour le bénéficiaire et avec un accompagnement humain ;
- A vous...



## LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUR ÉRADICHER LA PAUVRETÉ A L'AGENDA DES COMMUNES ET DES PROVINCES : PAR LA PARTICIPATION



- S'engager à communiquer avec la population à travers des documents simples, clairs, disponibles en des endroits divers et à travers des acteurs qui sont en contact direct avec les populations ;
- S'engager à organiser la rencontre et l'écoute des populations concernées par un problème que la commune et la province veut résoudre, sans s'arrêter uniquement à l'avis des professionnels et experts ou à une impression ;
- S'engager à travailler avec des acteurs de terrain pour consulter les populations « oubliées » lors des processus participatifs, et singulièrement les populations confrontées à l'appauvrissement, la pauvreté, l'exclusion ;
- Que la commune et la province, suscite, soutienne, coorganise une journée annuelle portant sur la découverte, la connaissance, des richesses de la diversité des populations, des biens communs, de l'importance de droits universels ;
- Envisager des budgets participatifs concernant des projets en lien avec la réduction des inégalités ;
- A vous...



**LE SEUL INVESTISSEMENT DURABLE, POUR ÉRADICHER LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARISATION  
LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS !**

**EXIGEONS QUE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS INTÈGRE LES MANDATS POLITIQUES, LES AGENDAS, LES FINANCES, LES MÉTHODES DE TRAVAIL DES COMMUNES ET DES PROVINCES, DES RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS, DU FÉDÉRAL ET DE L'EUROPE.**

Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté  
12, rue Marie-Henriette 5000 Namur  
[bureau@rwlp.be](mailto:bureau@rwlp.be) ou 081/312117 ou 0473/298574  
[www.rwlp.be](http://www.rwlp.be) / page facebook > Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté.